



# NETTOYANT SALETÉ ROUTIERE

## SECTION 1: IDENTIFICATION

<b>Identificateur du produit</b>	NETTOYANT SALETÉ ROUTIERE
<b>Famille du produit</b>	Nettoyant
<b>Identificateur du fabricant/fournisseur</b>	Bombardier Recreational Products Inc. 565 de la Montagne Street, Canada, Québec, J0E 2 L0 Valcourt 1(888) 272-9222
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CANUTEC, (613) 996-6666
<b>Numéro de la FDS</b>	306

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

Irritation cutanée - catégorie 3; Irritation oculaire - catégorie 2

### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Attention

Mention(s) de(s) danger(s) :

H316 Provoque une légère irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

P280 Porter des gants de protection.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Identificateur du produit : NETTOYANT SALETÉ ROUTIERE - Ver. 1

FDS No. : 306

Date de préparation : le 16 mai, 2019

Date de la plus récente version révisée : le 09 août, 2019

Page 01 de 07

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	1-5	Sans Objet	Sans Objet
Triethanolamine	102-71-6	1-5	Sans Objet	Sans Objet

## SECTION 4: PREMIERS SOINS

### Mesures de premiers soins

#### Inhalation

Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

#### Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

#### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

### Dangers spécifiques du produit

Le chauffage augmente le dégagement de vapeurs toxiques.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Évacuer le secteur. Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé. Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

### Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de données de sécurité avant de procéder au nettoyage. Fuites et déversements mineurs : colmater ou réduire la fuite s'il est sécuritaire de le faire. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Fuites ou déversements importants : retirer ou récupérer le liquide au moyen de pompes ou d'équipement d'aspiration. Rincer la zone du déversement. Examiner la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de données de sécurité.

### Autres informations

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

Identificateur du produit : NETTOYANT SALETÉ ROUTIERE - Ver. 1

FDS No. : 306

Date de préparation : le 16 mai, 2019

Date de la plus récente version révisée : le 09 août, 2019

Page 02 de 07

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact cutané répété ou prolongé. Éviter tout contact avec les yeux. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards. Voir la Section 13 (Données sur l'élimination) de la présente fiche de données de sécurité.

### Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité).

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une douche oculaire dans la zone de travail, s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures. La ventilation générale est habituellement adéquate.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

#### Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

#### Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Vert - bleu claire. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	Fruitée
pH	11.2
Point de fusion/Point de congélation	Sans objet (fusion); Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Densité relative (eau = 1)	1.03
Solubilité	Soluble. dans l'eau; Sans objet (dans d'autres liquides)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Sans objet
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Sans objet
Viscosité	Sans objet (cinématique)
<b>Autres informations</b>	
État physique	Liquide
Formule moléculaire	Sans objet
Poids moléculaire	Sans objet
Densité en vrac	Sans objet

Identificateur du produit : NETTOYANT SALETÉ ROUTIERE - Ver. 1

FDS No. : 306

Date de préparation : le 16 mai, 2019

Date de la plus récente version révisée : le 09 août, 2019

Page 03 de 07

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Réactivité**

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

**Stabilité chimique**

Habituellement stable.

**Risque de réactions dangereuses**

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

**Conditions à éviter**

Hautes températures.

**Matériaux incompatibles**

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

**Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

**SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Diethylene glycol monobutyl ether		5000 mg/kg (rat)	2764 mg/kg (lapin)
Triethanolamine	0.005 ppm	6110 mg/kg	19870 mg/kg

Oral ATEmix = 17857.14 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (oral)

Dermal ATEmix = 21302.18 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (dermal)

**Corrosion/Irritation cutanée**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

**Lésions oculaires graves/Irritation oculaire**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

**Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique****Inhalation**

Aucun renseignement trouvé.

**Absorption par la peau**

Aucun renseignement trouvé.

**Ingestion**

Aucun renseignement trouvé.

**Danger par aspiration**

Aucun renseignement trouvé.

**Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées**

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucun renseignement n'a été trouvé concernant la sensibilisation des voies respiratoires.

**Cancérogénicité**

Identificateur du produit : NETTOYANT SALETÉ ROUTIERE - Ver. 1

FDS No. : 306

Date de préparation : le 16 mai, 2019

Date de la plus récente version révisée : le 09 août, 2019

Page 04 de 07

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### **Toxicité pour la reproduction**

##### **Développement de la progéniture**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

##### **Fonction sexuelle et la fertilité**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

##### **Effets sur ou via l'allaitement**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### **Effets d'interaction**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## **SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

### **Écotoxicité**

#### **Dangers aigus pour le milieu aquatique**

<b>Nom chimique</b>	<b>CL50 pour les poissons</b>	<b>CE50 pour les crustacés</b>	<b>CEr50 pour les plantes aquatiques</b>	<b>CEr50 pour les algues</b>
Diethylene glycol monobutyl ether	2400 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 48 heures; statique)	100 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		

#### **Persistance et dégradation**

Aucun ingrédient de ce produit ou de ses produits de dégradation n'est reconnu comme élément très persistant.

#### **Potentiel de bioaccumulation**

Ce produit et ses produits de dégradation ne sont pas reconnus comme éléments bioaccumulables.

#### **Mobilité dans le sol**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## **SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

### **Les méthodes d'élimination**

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau.

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

#### **Preuve de classification de marchandises dangereuses**

**Date de la classification** le 16 mai, 2019

**Classification** Non réglementé

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

#### Canada

##### Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

#### États-Unis

##### Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

##### Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 : Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'état de Californie pour causer le cancer, les malformations congénitales, ou tout autre préjudice à la reproduction.

##### SARA 304 EMERGENCY RELEASE NOTIFICATION:

Non réglementé.

##### US. OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1050):

Non réglementé.

##### US. EPCRA (SARA Title III) - Section 313 (TRI reporting):

Non réglementé.

##### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) :

Non réglementé.

##### Clean Air Act (CAA) Section 112 Hazardous Air Pollutants (HAPs) List:

Non réglementé.

##### Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130):

Non réglementé.

##### Safe Drinking Water Act (SDWA):

Non réglementé.

##### Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA):

SARA Title III - (Section 311/312) Hazardous chemical : Oui

Catégories de danger : Corrosion/irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire.

##### SARA Title III - (Section 302) Extremely hazardous substance:

Non listé.

##### US state regulations

US. California. Candidate Chemicals List. Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd.(a)):

Non listé.

#### Réglementation personnalisée 1

##### Europe :

European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EINECS) : Yes.

---

Identificateur du produit : NETTOYANT SALETÉ ROUTIERE - Ver. 1

FDS No. : 306

Date de préparation : le 16 mai, 2019

Date de la plus récente version révisée : le 09 août, 2019

Page 06 de 07

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

<b>Date de préparation</b>	le 16 mai, 2019
<b>Date de la plus récente version révisée</b>	le 09 août, 2019
<b>Signification des abréviations</b>	CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent
<b>Références</b>	<a href="https://echa.europa.eu/fr/">https://echa.europa.eu/fr/</a> <a href="http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx">http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx</a> . Security data sheets of the suppliers.
<b>Autres informations</b>	Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d' utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.